

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 04 août 2017 à 20 h 00

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 6      Présents : 5      Absent : 1      Votants : 5  
Procuration : 0  
Date de convocation : 28 juillet 2017

Présents : Annie BORDAS – Jacqueline DUPENLOUP – Gilberte GIRARD - Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ  
- Nicole ROCHE

Absent excusé : Jean BIJASSON

Procuration :

Secrétaire de séance : Gilberte GIRARD

\*\*\*\*\*

Madame le Maire constatant le quorum ouvre la séance à 20 h 00.

**1) Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 30.06.17**

Le compte-rendu de la réunion du 30 juin 2017 ayant été adressé par mail à chacun des membres du Conseil, Madame le Maire demande si des questions subsistent. Sans remarque de l'assemblée, ce dernier est adopté par 4 voix (Mme Annie Bordas, absente à la séance du 30.06 ne prenant pas part au vote).

## **2) Convention pour groupement de commandes avec la commune de Saint-Colomban-des-Villards (marché de déneigement)**

Les communes de St Colomban des Villards et de St Alban des Villards conviennent, par convention de se grouper, conformément aux dispositions des marchés publics pour la réalisation des travaux de déneigement. La commune de St Colomban des Villards est désignée comme coordonnateur du groupement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ADOpte le principe du groupement de commandes par convention.

L'Avis d'Appel Public à Concurrence portera sur 3 hivers (2017-2018 / 2018-2019 / 2019-2020) et sur 3 lots :

- Lot 1 : Le déneigement et le salage des chemins des communes de Saint-Colomban-des-Villards et Saint-Alban-des-Villards ;
- Lot 2 : Le déneigement et le salage des parkings des communes de Saint-Colomban-des-Villards et Saint-Alban-des-Villards ;
- Lot 3 : Le déneigement et le salage des routes communales des communes de Saint-Colomban-des-Villards et Saint-Alban-des-Villards.

Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots.

## **3) Etat d'assiette des coupes de l'année 2018 dans la forêt gérée de Saint-Alban-des-Villards**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE l'état d'assiette des coupes de l'année 2018 et la proposition de l'ONF de reporter les coupes prévues sur l'année 2020, le volume de bois à couper et sa situation géographique (parcelles A et B de forêt non desservies par la piste et très rocheuses) ne permettant pas une exploitation viable en 2017.

## **4) Conventions de prêt à usage gratuit « Combe du Merlet » (Françoise Darves-Blanc / Michel Favario)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VALIDE la convention de prêt à usage, pour la saison d'estive 2017, des parcelles situées en section A (combe du Merlet) 397 (en partie), 396 (en partie), 78, 79 (en partie), 110, 111, 112, 113, 114, 115, 182, 192, 360, 373 (en partie), 374, 661, 662, 733, 140 (en partie), 675, 685, 686, 687, 688 pour Mme Françoise Darves-Blanc et des parcelles situées en section A 767 (800 m<sup>2</sup>), 79 (2000 m<sup>2</sup>) pour M. Michel Favario.

## **5) Convention de superposition d'affectation avec EDF (régulations du bornage du Glandon)**

EDF Unité de Production Alpes exploite l'aménagement hydroélectrique du Glandon, dans le département de la Savoie, en qualité de concessionnaire, conformément au cahier des charges de la concession approuvé par arrêté préfectoral du 3 janvier 2008, cet aménagement a été conçu et réalisé pour la satisfaction du service public incombant au concessionnaire, c'est-à-dire la production d'énergie électrique,

La convention soumise à validation du conseil municipal a pour objet de régler les modalités techniques et financières de l'occupation des dépendances immobilières du domaine public de la commune de St Alban, par la galerie de tréfonds, la conduite forcée du Merlet et la conduite du Brunet, ouvrages publics du domaine public hydroélectrique. Elle règle les relations entre les deux

utilisateurs du domaine public, tant en termes de maintien en état de la voirie que de travaux ou d'informations réciproques, sans suprématie des travaux sur le domaine communal de la commune et sur les ouvrages hydroélectriques d'EDF et réciproquement ; ces deux catégories d'ouvrages devant être techniquement compatibles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VALIDE le texte de la convention de superposition d'affectations entre le domaine public de la commune de Saint-Alban-des-Villardards et des ouvrages hydroélectriques de la chute du Glandon.

#### **6) Avenant à la convention de délégation d'exploitation du commerce multi-services communal « Le Triandou »**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VALIDE un avenant à la convention de Délégation d'exploitation du commerce multi-services « Le Triandou », portant sur la périodicité d'encaissement des redevances. La redevance pour le commerce et la redevance spécifique pour les 5 appartements meublés seront payées trimestriellement à terme échu (et non plus mensuellement et semestriellement)

#### **7) Actualisation du plan de financement des travaux « mairie – gîtes »**

Les subventions suivantes ont été accordées :

|   |              |
|---|--------------|
| ➤ DETR (Etat) :   | 112 530.00 € |
| ➤ Espace valléen (Région) :                                     | 135 000.00 € |
| ➤ Hébergements touristiques marchands (Conseil Départemental) : | 12 000.00 €  |
| ➤ FDEC (Conseil Départemental) :                                | 96 000.00 €  |

Le montant total des subventions accordées s'élève à 355 530.00 € pour un montant escompté de 440 020.00 €. Il manque par conséquent 84 490.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTTE le principe de lancement de consultation des entreprises qui confirmera l'estimatif établi par le maître d'œuvre,

MANDATE la déléguée aux finances et le maire pour une prise de contact avec les établissements bancaires (étude de l'ouverture d'une ligne de trésorerie convertible en emprunt).

#### **8) Point sur les différents travaux en cours dans la commune**

- Chemin du Bessay : le goudronnage du chemin, de la chapelle à la bouche d'incendie et la réalisation d'un enrobé bicouche, de la bouche d'incendie jusqu'au bas du village, seront effectués à l'automne.
- Placette du Pied des Voûtes : le devis pour la pose d'un enrobé bicouche a été signé le 29 juillet dernier. L'entreprise procèdera aux travaux cet automne.
- Permis de construire M. Mme Boechat (parcelle du Pied des Voûtes) : le contrôle effectué sur le terrain fait apparaître une conformité entre le permis de construire et les travaux de terrassement réalisés à ce jour.
- Entretien des chemins et pistes forestières : réalisé de façon satisfaisante cet été
- Ecoulement des eaux de pluie au Bessay : entre la limite St Alban – St Colomban et les premières maisons du hameau, les eaux de pluie suivent la pente naturelle de la route départementale et s'infiltrant dans une maison d'habitation. Une cunette (d'une longueur de 85 m environ) pour canaliser ces eaux est à l'étude.
- Billonnage des arbres tombés dans le lit du torrent du Merlet : entre la passerelle de la Moletta et le pont des Moulins, à la demande de la commune, l'ONF a nettoyé le lit du torrent en enlevant les arbres tombés, pour supprimer les embâcles. L'accès au torrent, pour les pêcheurs, est devenu un peu plus difficile, les troncs billonnés étant restés sur la rive.

L'essentiel était cependant de nettoyer le torrent afin d'éviter qu'il ne sorte de son lit en cas de crue.

#### **9) Desserte de la commune en services numériques et téléphoniques**

Considérant le nombre croissant de réclamations et plaintes de résidents et vacanciers faisant état de dysfonctionnements de la connexion Internet et des difficultés de communications téléphoniques via les mobiles, sur le territoire communal,

Considérant que cet état de fait est de nature à entraver l'installation de jeunes professionnels dans notre commune et plus largement dans la vallée des Villards,

Considérant que des situations d'urgence ne peuvent être traitées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ALERTE solennellement les pouvoirs publics sur cette situation inéquitable, lourdement préjudiciable pour notre commune et ses habitants.

#### **10) Questions diverses**

- SIRTOMM : dans un souci d'égalité de traitement des demandes communales, le SIRTOMM a fait savoir qu'il cessait dorénavant de mettre à disposition dans les communes des bennes visant à permettre aux administrés de déposer des déchets verts.
- Entretien chemin du Bessay au Planchamp : le chemin va être fauché par les agents techniques de la commune, ce qui évitera aux promeneurs de devoir emprunter une portion de route entre les deux hameaux.
- Les circuits du patrimoine (action menée par le SIVAV dans le cadre du programme Espace Valléen) : une première réunion le lundi 31 juillet a permis l'ébauche de deux circuits « patrimoine » sur la vallée des Villards. D'autres réunions suivront avant validation de ces circuits qui pourraient être référencés en 2018.
- Voyage du CCAS : en attente. La destination n'est pas encore arrêtée.

La séance est levée à 21 h 45.